



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/NOV23/3/1	
Date	4 août 2023	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A28	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC81	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SA20	●

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE

Note du Secrétariat

Résumé :	Le présent document comporte des informations sur les documents de la réunion de novembre 2023 concernant les sinistres dont les FIPOL ont à connaître.
Mesures à prendre :	<u>Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Sinistres dont les FIPOL ont à connaître

- 1.1 Depuis les sessions de mai 2023 des organes directeurs des FIPOL, le Secrétariat n'a été informé d'aucun nouveau sinistre dont le Fonds de 1992 aurait à connaître à ce stade.
- 1.2 À la date du 3 août 2023, aucun sinistre susceptible d'intéresser le Fonds complémentaire n'était survenu.
- 1.3 L'Administrateur se propose de présenter des documents sur les sinistres suivants dont le Fonds de 1992 a à connaître, tel qu'indiqué ci-dessous. Des documents complémentaires seront produits si nécessaire, selon les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ces sinistres, afin de communiquer les informations les plus récentes aux délégations.

IOPC/NOV23/3/2	<i>Prestige</i>
IOPC/NOV23/3/3	<i>Solar 1</i>
IOPC/NOV23/3/4	<i>Redfferm</i>
IOPC/NOV23/3/5	<i>Haekup Pacific</i>
IOPC/NOV23/3/6	<i>Alfa I</i>
IOPC/NOV23/3/7	<i>Nesa R3</i>
IOPC/NOV23/3/8	<i>Nathan E. Stewart</i>
IOPC/NOV23/3/9	<i>Agia Zoni II</i>
IOPC/NOV23/3/10	<i>Bow Jubail</i>
IOPC/NOV23/3/11	<i>MT Harcourt</i>
IOPC/NOV23/3/12	Sinistre survenu en Israël
IOPC/NOV23/3/13	<i>Princess Empress</i>

2 Mesures à prendre

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.